

UN PREMIER CAILLOU

Christian Legrève

Animateur au Centre Franco Basaglia

Résumé : Il est long, le chemin jusqu'à la mise en œuvre d'une proposition qui détermine une institution. Il est long, et jalonné de rencontres, d'embuches, de carrefours Il sinue au cœur de vallées encaissées et de sombres forêts. Mais il est guidé par les étoiles. Un jour, il débouche sur un paysage grandiose, sur une belle prairie, ou sur la mer. Premiers pas sur le chemin vers des centres de jour à activités structurées.



Cette analyse s'inscrit dans la thématique :

Reconnaissance et émancipation

Le Centre Franco Basaglia promeut une psychiatrie démocratique. Il invite les citoyens à se préoccuper des maladies psychiatriques et des souffrances psychiques comme des modes de vie qui mettent en difficulté et interrogent les relations dans notre société. Il soutient des projets concrets, des pensées critiques et des propositions politiques à partir de trois thématiques du quotidien de la vie des personnes aux prises avec des souffrances psychiques : 1° **la reconnaissance et l'émancipation**, 2° l'hospitalité et 3° la justice sociale.

Cette analyse est téléchargeable sur www.psychiatries.be
1^{ère} édition, décembre 2018.

Editeur responsable :
Centre Franco Basaglia asbl,
Chaussée des Prés, 42, 4020, Liège.
Courriel : info@psychiatries.be

Avec le soutien de :



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

La loi est bien faite ! La récente campagne Tam-Tam, après les élections communales, mettait en lumière l'article 23 de la constitution belge, qui établit que « Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine ». C'est très clair, et ça vaut la peine de le rappeler. C'est dans la constitution. C'est-à-dire que c'est un principe fondateur de notre vie sociale. La constitution, c'est la « *Charte fondamentale qui détermine la forme de gouvernement d'un État, qui proclame les droits et libertés des citoyens et qui précise l'organisation des pouvoirs*¹ ». Notre constitution fonde donc le droit, pour chacun-e, de mener une vie digne.

Et l'article 23 définit ce qu'est une vie digne, en général : « *à cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice* ».

Et en particulier : « *Ces droits comprennent notamment :*

1° le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective;

2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique;

3° le droit à un logement décent;

4° le droit à la protection d'un environnement sain;

5° le droit à l'épanouissement culturel et social ;

6° le droit aux prestations familiales ».

La campagne Tam-Tam insiste sur la responsabilité de la force publique dans la mise en œuvre de cette garantie de vie digne. Quant à moi, je voudrais, ici, mettre en lumière la difficulté que posent les existences singulières des personnes qui vivent avec des souffrances psychiques. Ce sont des citoyens à part entière. La société a donc l'obligation de leur garantir, à eux aussi, chacun des droits que la constitution attache à la conception d'une vie digne. Mais ce n'est pas simple ! Je vais vous épargner la démonstration pesante. Pour l'exercice de chacun de ces droits, les histoires particulières de ces personnes posent problème.

Entendons-nous bien ! Ce ne sont pas les personnes qui posent problème. Leur particularité interroge la norme, qui se veut universelle. On ne peut pas *juste* les en exclure ! C'est inacceptable d'un point de vue moral, mais c'est aussi impraticable. Qui exclure ? Sur quelle base ? Desquels de ces droits ? Pour quelle durée ? La présence de ces personnes particulières dans notre société nous permet et nous impose de penser ensemble comment ces droits sont garantis à chacun et chacune, dans sa singularité.

Ce ne sont pas les symptômes qui constituent des obstacles pour mener une vie digne. Cet aspect-là des choses, s'il pose parfois problème, peut être pris en compte dans un suivi thérapeutique adapté, et géré avec la participation de la personne. Les conditions ne sont pas toujours réunies, mais on ne peut pas dire qu'on ne sait absolument pas comment s'y prendre. Par contre, on n'est

¹ CRISP ; vocabulaire politique ; <http://www.vocabulairepolitique.be/constitution/>

presque nulle part dans une organisation de l'accès aux droits « économiques, sociaux et culturels » dans laquelle la singularité de ces personnes peut trouver une place.

SORTIR DE LA NICHE

Presque nulle part ! Depuis plusieurs années, des associations qui se revendiquent de la psychiatrie démocratique expérimentent des espaces dans lesquels ces personnes particulières peuvent œuvrer à une forme d'émancipation qui semble une condition pour accéder à leurs droits universellement reconnus. En effet, il est nécessaire de transformer l'expérience aliénante de la psychiatrie en richesse personnelle et collective. Se reconnaître et se faire reconnaître comme être humain singulier, c'est-à-dire semblable et particulier². L'idée est de bénéficier ensuite de l'apport de cette singularité pour transformer la société à l'avantage de tou-te-s, plutôt que de créer des espaces sécurisés spécialement dédiés à ces personnes.

Faire exister ces espaces d'émancipation a été possible, jusqu'ici, en recourant à divers dispositifs centrés sur l'insertion sociale ou professionnelle ou l'activité culturelle. Mais les normes attachées à ces dispositifs entrent parfois en contradiction avec la finalité d'émancipation, ce qui peut mettre les personnes, professionnels et participants, dans l'inconfort. Ça pose deux problèmes. D'une part, ça rend ces institutions fragiles. Ça menace des emplois, ça met également en danger des lieux qui sont aussi reconnus comme des points d'attache, des alternatives à l'hospitalisation, des compléments indispensables au suivi thérapeutique. D'autre part, cette situation empêche de réaliser complètement le projet de transformation de l'organisation sociale. Nous ne pouvons nous satisfaire d'expériences isolées, limitées dans leurs effets aux personnes qui en bénéficient directement.

C'est pourquoi quelques associations ont décidé d'entamer une démarche de recherche sur le long terme pour définir la proposition instituante susceptible de donner un cadre pérenne à ces initiatives de « *mise en œuvre des missions plurielles relatives à la vie sociale, culturelle, économique et politique avec des personnes qui souffrent de troubles psychiques* ». Cette démarche prolonge les travaux du mouvement pour une psychiatrie démocratique dans le milieu de vie en 2014, et le forum qu'il a organisé en 2011³. Sur les trois prochaines années, nous souhaitons arriver à mettre en place une dynamique qui permette de RACONTER l'histoire et les raisons d'être de cette proposition instituante, de S'INFORMER pour continuer à la construire et la mettre en œuvre et de S'ALLIER avec des acteurs qui la soutiendraient avec nous.

² À propos de du singularisme, lire Danilo Martucelli ; *La société singulariste* ; Armand Colin ; Paris ; 2010)

³ *Le Mouvement pour une psychiatrie démocratique dans le milieu de vie* associe des citoyens et des organisations impliqués dans les transformations sociales et affectives auxquelles nous invitent les problèmes de santé mentale. Il invite à se préoccuper des maladies psychiatriques et des souffrances psychiques comme des modes de vie qui mettent en difficulté et interrogent les relations dans notre société.

Par proposition instituante, on entend bien un aboutissement dans un dispositif qui constituerait un socle général, agréé et financé, sur lequel viendraient se greffer d'autres dispositifs (permanents ou transitoires) pour former un ensemble transversal particulier. Au stade actuel, il lui a été donné le nom de '*centre de jour à activités structurées*' (CJAS). Cette proposition instituante doit notamment prendre la forme d'un décret. Pourtant, il nous importe de prendre le temps de la faire circuler, et de faire voyager les parties prenantes potentielles dans les univers qui l'inspirent, et dans les controverses qui les traversent.

Il s'agit notamment de l'univers de la reconnaissance et de l'émancipation. L'accès aux droits économiques, sociaux et culturels suppose la reconnaissance, par soi-même et par les autres, de la souffrance psychique et de la singularité des personnes qui la vivent. Mais une vie pleinement conforme à la dignité humaine suppose une liberté qui s'émancipe des déterminations.

Bien sûr, les quelques associations qui initient la démarche⁴ ne revendiquent pas le monopole de cette action. Nous entamons donc une campagne de rencontres pour, d'abord, raconter ce qui arrive dans ces espaces, ce qui a de la valeur pour les personnes qui les fréquentent, les transformations qui s'y opèrent. Ces invitations se veulent le plus ouvertes possibles, également à des collectifs qui mènent un travail du même ordre avec d'autres publics. Nous avons en effet l'intuition qu'il y a quelque chose à gagner à élargir la vision en gardant les finalités à l'esprit, plutôt que de s'enfermer d'emblée dans une approche qui se limiterait à un public-cible.

Une première série de rendez-vous ont eu lieu à Bruxelles en octobre, rassemblant des '*usagers*' et des '*professionnels*'.

Il y a d'abord eu une séance d'échanges autour de l'univers de la reconnaissance et de l'émancipation, ponctuée de la lecture d'un récit inspiré par cet univers. Ensuite, deux séances combinant échange d'expérience entre initiatives qui se reconnaissent dans la proposition CJAS, et atelier d'écriture.

CONTROVERSES

Les discussions, lors de cette toute première étape, ont permis de remettre en évidence quelques-unes des controverses qui pourront être mises en débat dans l'avenir.

Certaines de ces questions alimenteront les controverses sur la dimension institutionnelle de nos initiatives :

⁴ REVERS asbl, l'Autre Lieu, article23 asbl, centre Franco Basaglia.

Quelle est l'importance du lieu physique ? La maison, les murs, les espaces, est-ce que ça compte ? Quel rôle est-ce que ça joue ? Certain-e-s, autour de la table, affirment que ça n'a pas la première importance, que c'est le collectif, l'association, le groupe qui font repère. D'autres, ailleurs, sont très attachés à la maison dans laquelle ça se passe. Pour faire repaire ?

Ces espaces sont a priori indéterminés dans leur fonction. Est-ce que, dès lors, ça impose un côté sommaire ? Certains veulent une *cabane*, un lieu inachevé, perpétuellement co-reconstruit. D'autres cherchent à créer un point d'appui assez solide pour faire passerelle. Ce qui met en évidence aussi la nécessité de faire passerelle !

Ces lieux, pour être accueillants, doivent-ils prendre les apparences d'un espace privé ?

Est-il possible de limiter l'accueil à la journée ? Il se passe tellement de choses, la nuit. On parle bien d'accueil, pas d'hébergement. Mais est-ce possible d'organiser un accueil de nuit ? Est-ce tenable ? Souhaitable ? A quelles conditions ?

D'autres questions nous permettront d'interroger la hiérarchie des finalités qui les fondent :

Quelle est la place de la dimension thérapeutique ? Ces activités soignent-elles par surcroît, par accident ? Sont-elles en-dehors du soin, qui doit se penser ailleurs ? Ou, au contraire, doivent-elles, par principe, être pensées comme soignantes, eu égard au public ? Qu'est-ce qu'on reconnaît des personnes, ici ? Peut-on les reconnaître sans reconnaître leur souffrance ? Cette reconnaissance-là est-elle aliénante⁵ ? Empêche-t-elle quelque chose ?

INVENTAIRE APRÈS FERMETURE

Enfin, un exercice collectif d'écriture inspiré de Prévert a permis de constituer un plaisant petit texte qui traduit comment nous ressentons nos établissements.

Et si, demain, on devait fermer cet endroit que nous fréquentons, que resterait-il ?

Trois cailloux, une porte blindée, deux pôles sur un axe de guingois.

Un vélo, deux tatamis, deux chemises de la donnerie du mardi, trois paries de ciseaux, quatre bobines de fil.

Un, deux trois, quatre, cinq fauteuils, six souris qui s'ennuient, sept sachets de thé, huit tasses à café, cinq trousseaux de clés.

Un carreau cassé, Une grille arrachée.

Des ailes à un cadenas.

⁵ <http://www.psychiatries.be/tag/serie-stigmatisation-et-sante-mentale/>

Trois cailloux et trois philosophes, un piano, quatre verres de bière, six sens aiguisés, et sept notes de musique pour 17 danseurs.

Neuf chaises, Huit assiettes et dix-huit fourchettes, pourtant.

Quatre hivers tous les cinq ans.

Deux plumes, Cinq ampoules de couleur Et encore des cailloux.

Douze flutes à champagne, quatre heures du matin, cinq minutes de silence, six années de travail.

Deux ou trois gouttes d'huile essentielle et autant de cailloux.

Cinq lundis pour bien commencer la semaine jusqu'au week-end, cinq doigts qui tambourinent sur la table, six fonctionnaires qui s'ennuient à leur bureau.

Trois cailloux.

Trois chevaux de bois abandonnés en présent aux forteresses.

Des jouets sur le trottoir, un parfum ensoleillé, des orages apaisés.

Quatre murs porteurs. Qui ne porteront plus

Le vent pour nous souffler.

Ce qui nous met en miettes.

Pour tous, de magnifiques bottes de sept lieues : l'inconnu, l'amitié, la confiance

Et un premier caillou pour retrouver le chemin